

DEMANDE D'ACCEPTATION PREALABLE

Site(s) CHOUVET choisi(s) pour la prise en charge des déchets inertes

ALLONNE BAILLEUL-WARLUIS VILLERS SUR THERE BERTHECOURT SAINT CREPIN IBOUVILLERS BRUYERES SUR OISE

1. PRODUCTEUR : propriétaire du terrain/maître d'ouvrage/déléguataire

NOM /RAISON SOCIALE :

Personne à contacter :

N° de SIRET (si entreprise)

@mail :

ADRESSE :

COMMUNE/CODE POSTAL :

TELEPHONE :

2. DEMANDEUR : (CLIENT CARRIERES CHOUVET)

RAISON SOCIALE :

N° de SIRET :

Personne à contacter :

ADRESSE :

@mail :

TELEPHONE :

COMMUNE/CODE POSTAL :

3. TRANSPORTEUR : (Si vous faites appel à plusieurs transporteurs, vous devez nous annexer leurs coordonnées)

RAISON SOCIALE :

N° de SIRET :

TELEPHONE :

ADRESSE :

COMMUNE/CODE POSTAL :

4. CHANTIER (Adresse exacte sauf en cas de plateforme de transit)

NOM et ADRESSE (N°, VOIE):

TELEPHONE :

COMMUNE/CODE POSTAL/CODE INSEE :

TYPE DE TRAVAUX : HABITATION BATIMENT/INDUSTRIE(Privé)

BATIMENT(PUBLIC) VOIRIE/RESEAUX OUVRAGE D'ART

AUTRES (préciser)

Parcelles cadastrales (Préfixe/Section/ N° de parcelles) ou coordonnées GPS :

Votre REFERENCE/CODE CHANTIER :

5. PRESTATION ENVISAGEE

Prévision du cubage à apporter (en m3) :

Date de première livraison :

Durée du chantier :

6. IDENTIFICATION DES DECHETS (RNTDS ET ECOMINERO// CD = Code déchet)

Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses (CD : 17 05 04)

Détail :

- en mélange (CD : 17 05 04 01)
- Que cailloux , granulats ou enrochements (CD : 17 05 04 02)
- Pierre de taille ou pavés (CD : 17 05 04 03)

Terres et pierres (CD : 20 02 02)

- Béton ferrailé (CD: 17 01 01 01)
- Béton non ferrailé (CD: 17 01 01)

Briques (CD : 17 01 02)

Ballast (CD : 17 05 08)

Tuiles (CD : 17 01 03 01)

Céramique (CD : 17 01 03 02)

Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses

- hors terre (CD : 17 01 07 01)
- avec terre (CD : 17 01 07 02)

Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron (CD : 17 03 02)

Analyses à fournir afin de valider l'acceptation préalable.

- Goudron (HAP) Amiante
- Lixiviation (NF EN 12457-2)
- Contenu total

7. Engagement concernant le(s) chantier(s)

Le(s) chantier(s) n'est ou ne sont pas connu(s) comme étant contaminé(s) ou potentiellement contaminé(s), le producteur et le demandeur s'engagent à :

- amener des déchets conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 Décembre 2014,
- transporter les déchets dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité qui sont énumérées en annexe,
- nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés de cette demande,
- évacuer dans les filières adaptées toute nouvelle pollution qui apparaîtrait.

Le chantier de terrassement est connu comme étant contaminé ou potentiellement contaminé (voir BASIAS), le producteur et le demandeur s'engagent à :

- nous fournir le plan de maillage du site (plan qui met en évidence la classification des terres et qui sera utilisé lors des excavations),
- nous fournir les analyses des terres reconnues comme étant non contaminées (selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014),
- amener des déchets conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 Décembre 2014,
- transporter les déchets dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité qui sont énumérées en annexe,
- nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés de cette demande,
- évacuer dans les filières adaptées toute nouvelle pollution qui apparaîtrait.

url de l'arrêté ministériel du 12 Décembre 2014 : https://www.legifrance.gouv.fr/lo_rdf.do?cidTexte=JORFTEXT000029893828

RAPPEL

IL EST INTERDIT DE PROCEDER A UNE DILUTION OU A UN MELANGE DE DECHETS AVEC D'AUTRES DECHETS OU PRODUITS AFIN DE SATISFAIRE AUX CRITERES D'ADMISSION. **Tout déchet interdit sur notre site fera l'objet d'un refus par les CARRIERES CHOUVET.**

CACHETS ET SIGNATURES

Producteur :

Date :

Signature et cachet

Demandeur :

Date :

Signature et cachet

DECISION CARRIERES CHOUVET

Site concerné :

Date :

Signature et cachet

ACCEPTATION

Un protocole de sécurité a été établi pour l'opération, l'exemplaire détaillé est joint en annexe.

N° de certificat d'acceptation préalable :

Valable à partir de :

REFUS Motif :

DECISION EN ATTENTE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Motif :

Cette Demande d'Acceptation Préalable est à nous retourner complétée et signée 72 Heures avant les premiers dépôts par mail

à : commercial@chouvet.fr